



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Iraq

Question écrite n° 17134

Texte de la question

Afin de réagir contre le scandale que constitue le pillage des musées irakiens sans que les forces de la coalition interviennent pour protéger ces trésors culturels, M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales quelles sont les mesures que compte prendre le gouvernement pour empêcher ou réprimer l'importation et la vente sur le territoire français de pièces d'antiquité ou d'art en provenance d'Iraq et susceptibles d'avoir été volées par des pillards. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Depuis de nombreuses années, la douane apporte sa contribution à la protection du patrimoine historique et culturel tant national qu'international. Cette action est soulignée périodiquement par la réalisation de saisies majeures mettant parfois en exergue le pillage de sites archéologiques (terrestres ou subaquatiques), en France comme à l'étranger. Ainsi, en 2002, les services douaniers français ont réalisé, dans ce domaine, cinquante et une constatations ayant abouti à la saisie de quelque mille sept cent cinquante oeuvres et objets d'art importés ou exportés en contrebande ou détenus irrégulièrement par les personnes trouvées en leur possession. S'agissant précisément des objets provenant de fouilles clandestines, il convient de rappeler la découverte, au Perthuis, à la fin de l'année 2000, lors du contrôle d'un véhicule de tourisme en provenance d'Italie et à destination de l'Espagne, de cinquante-quatre pièces de poterie antiques (vases, urnes et coupelles funéraires) que leurs détenteurs prétendaient, documents à l'appui, être des reproductions de céramiques grecques anciennes de fabrication italienne actuelle. L'expertise des pièces litigieuses avait confirmé le caractère authentique de ces poteries de facture gréco-romaine, datées du ive siècle avant J.-C. et présentant un grand intérêt archéologique. De même, très récemment, lors d'un contrôle aux abords du tunnel sous la Manche, les services douaniers calaisiens ont intercepté seize pièces archéologiques en provenance du Pakistan, introduites frauduleusement en France, que leur détenteur entendait faire restaurer au Royaume-Uni dans la perspective probable d'une future transaction. La douane est donc particulièrement vigilante. Cette vigilance sera renforcée, en ce qui concerne les risques de trafics illicites signalés, par une sensibilisation accrue des services éventuellement en mesure d'appréhender des objets provenant de fouilles sauvages qui pourraient être effectuées en Irak, par des pillards de sites archéologiques, à la faveur du conflit armé ayant lieu actuellement dans ce pays, berceau de nombreuses civilisations.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17134

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3105

Réponse publiée le : 26 mai 2003, page 4089